

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12
Absents excusés ayant donné procuration : 06
Absent : 01

Date de convocation : le **09 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 14 juin à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Mons, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de MONS, sous la présidence de Mme Véronique DOITTAU, maire de Mons.

12 membres étaient présents à l'ouverture de la séance

Hélène CAMPLO-ROBERT ; Anne DEVIGNOT ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Jérôme GALINON ; Françoise GARRIGUES ; Georges HENRY ; Solange HOLLARD ; Frédérique LION ; Mickaël NICOLAS ; Bernard PROUST ; Jean-François SOLA

06 membres absents ayant donné procuration

Elodie AUMONIER a donné procuration à Frédérique LION
Maryse CEREDE a donné procuration à Françoise GARRIGUES
Anne FERRAND a donné procuration à Hélène CAMPLO-ROBERT
Éric GINESTET a donné procuration à Véronique DOITTAU
Jean-Claude LAFFONT a donné procuration à Anne DEVIGNOT
Pascal NICOLAS a donné procuration Jérôme GALINON

01 membre était absent

Malika BAREIL

Secrétaire de séance : Jean-François SOLA

DELIBERATION N°40/2022 RELATIVE A L'ADOPTION D'UNE DENOMINATION POUR LA SALLE PLURIVALENTE DU FUTUR BATIMENT SCOLAIRE DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur Bernard PROUST

La Commune de MONS connaît un besoin d'équipement collectif en son centre et souhaite réaliser un bâtiment scolaire en dur dans le cadre d'une rénovation du groupe scolaire. En effet, les enfants d'élémentaire sont accueillis dans des préfabriqués mal isolés datant d'une trentaine d'année. De fait, la Commune souhaite améliorer les conditions et la qualité de l'accueil des élèves.

Afin de répondre globalement à la demande d'équipement public en centralité de village, ce bâtiment scolaire comprendra une salle plurivalente.

Cette salle comprendra différents usages puisqu'elle sera mise à disposition des temps scolaires et périscolaires. La salle sera également mise à disposition des différentes associations de la commune, en dehors de son utilisation scolaire.

Pour réaliser le projet de rénovation du groupe scolaire, la Commune de MONS a besoin d'importants financements.

C'est dans ce contexte qu'elle a envisagé la vente d'un terrain communal situé en périphérie pour financer en partie le projet susmentionné. A cette occasion, il est rappelé au Conseil Municipal que les voiries, réseaux et parvis scolaire seront exclusivement financés par l'enveloppe locale étant donné qu'il s'agit d'aménagements urbains et donc d'une compétence métropolitaine.

La vente du terrain, dénommé « Espace Théodore et Honorine LASSERRE », grâce à laquelle le projet sera réalisé provient d'une vente à l'euro symbolique des conjoints LAFONT, dont les aïeux Honorine et Théodore LASSERRE avaient été particulièrement impliqués dans la vie de la commune de Mons au XIX^{ème} siècle.

Théophile LASSERRE, né en 1854, arrive à MONS avec sa famille à l'âge de 9 ans. Son père Cyrille prend le poste d'enseignant jusqu'en 1874 où à sa mort et à sa demande, Théophile lui succède. Il a tout juste 20 ans.

En 1881 Théophile épouse Honorine CARCASSES, couturière. Théophile l'aide à reprendre des études, si bien qu'en 1883 un poste d'institutrice est créé pour elle à MONS où l'école était mixte jusque-là. Elle a 19 ans.

A eux deux, ils font de l'école de MONS une école modèle : Tous les garçons apprennent la musique et jouent d'un instrument. Théophile monte avec eux un "orphéon" qui participe à des concours régionaux et obtient des prix de la ville de Toulouse ou des villes des environs.

Théophile et Honorine montent aussi une troupe de théâtre avec leurs élèves. Ils interprètent des pièces classiques, ou s'inspirent des œuvres contemporaines à la mode, découvertes suite à leur voyage à Paris lors de l'Exposition Universelle de 1900. Honorine, dont le premier métier était la couture, confectionne habilement les costumes. Tous deux organisent les répétitions et la mise en scène et donnent le spectacle aux habitants du village.

Théophile fait des recherches agronomiques pour améliorer les récoltes et intéresse ses élèves à ses expériences. Il obtient en 1905 la croix du Mérite Agricole.

Théophile et Honorine décèdent à l'âge de 77 ans. Ils seront inhumés dans la commune de Mons où ils ont toujours vécu.

Afin d'honorer à son tour, la mémoire des époux LASSERRE et de transmettre leur histoire aux plus jeunes, il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la salle plurivalente « Salle

Honorine et Théodore LASSERRE » et d'apposer à l'entrée de commémorative comportant l'inscription suivante :

« En l'honneur d'Honorine et Théophile LASSERRE, instituteurs à Mons à la fin du XIXème siècle (1874 à 1909). Ils ont montré une implication exemplaire auprès de leurs élèves, ils ont fait de l'école de Mons une école modèle dans l'enseignement des arts (théâtre, orphéon) et des sciences, contribuant activement à l'éducation et la formation des habitants de Mons. Ce bâtiment a été en partie financé par un don de leur descendantes Simone et Colette LAFONT à la commune de Mons. »

Considérant qu'il convient de nommer la future salle plurivalente du bâtiment scolaire ;

Considérant les arguments exposés en faveur des personnes d'Honorine et Théodore LASSERRE ;

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De dénommer** la salle plurivalente du nouveau bâtiment scolaire de la commune :
« Salle Honorine et Théodore LASSERRE » ;
- **D'apposer une plaque** commémorative à l'entrée de la salle plurivalente comportant le texte susmentionné ;

VOTE : MAJORITE, 3 votes contre (Anne Devignot, Georges Henry, Jean-Claude Laffont)

La présente délibération prendra effet à compter du visa du contrôle de légalité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Mons le 14/06/2022,



Véronique DOITTAU

Doittau.
Maire de Mons

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>